

QUIZ « Je vote au Luxembourg! »

1. droit de vote

1. En quelle année le droit de vote a-t-il été accordé aux femmes au Luxembourg?

- a. 1919
- b. 1945
- c. 1992

2. Quel est l'âge minimum pour pouvoir voter ?

- a. 16 ans
- b. 17 ans
- c. 18 ans

3. le droit de vote actif c'est

- a. voter à 18 ans
- b. être candidat aux élections
- c. voter à 16 ans

4. le droit de vote passif c'est

- a. voter à 18 ans
- b. être candidat aux élections
- c. voter à 16 ans

5. Sur les listes électorales communales, les Luxembourgeois sont

- a. inscrits d'office dès l'âge de 18 ans
- b. doivent s'inscrire à 18 ans
- c. doivent s'inscrire à 16 ans

6. les Non luxembourgeois sont

- a. inscrits d'office à 18 ans
- b. doivent s'inscrire à 18 ans sur les listes électorales communales
- c. doivent avoir 18 ans et justifier de 5 ans de résidence au Luxembourg

7. les Non Luxembourgeois peuvent s'inscrire pour les

- a. élections communales
- b. élections législatives
- c. élections européennes

8. A l'Administration Communale de le scrutin est

- a. proportionnel
- b. majoritaire
- c. proportionnel jusqu'en 2014, majoritaire de 2014 à 2017

2. politique communale

1. Quelles sont les compétences qui ne sont **PAS** de la responsabilité de la commune?

- a. Lycées
- b. Maison- relais
- c. Armée

2. Quelles compétences communales ne sont **PAS** obligatoires?

- a. Maison de jeunes
- b. Aide financière aux lycéens
- c. Gestion de l'eau potable

3. Combien de membres siègent au conseil communal de ... ?

- a. 10
- b. 12
- c. 13

4. Combien de femmes sont membres du conseil communal à ... ?

- a. 3
- b. 5
- c. 7

5. Nombre de membres au collège échevinal de ... ?

- a. 2
- b. 3
- c. 4

6. La commune de est dirigée par une coalition de partis politiques :

- a. CSV – Déi Gréng - DP
- b. CSV – LSAP – DP
- c. Déi Greng – LSAP - DP

7. Quel est le nom du/de la bourgmestre et de quel parti est-il /elle ?

- a.
- b.
- c.

8. Quelles commissions sont obligatoires au niveau de la commune de ...
(plusieurs choix possibles)

- a. commission de la cohésion sociale
- b. Commission de l'intégration
- c. Commission de l'urbanisme
- d. Commission des finances
- e. Commission des loyers
- f. Commission du bénévolat
- g. Commission du développement durable
- h. Commission mobilité et circulation
- i. Commission scolaire

3. inscription liste électorale

1. La durée de résidence minimale pour s'inscrire sur les listes électorales, est :

- a. 3 ans
- b. 5 ans
- c. 7 ans

2. Documents à présenter

- a. Passeport – carte d'identité
- b. Contrat de travail
- c. Certificat(s) prouvant les 5 années de résidence

3. Où s'inscrire sur les listes électorales communales?

- a. A l'Hôtel de Ville de la commune de sa résidence
- b. Au Ministère de l'Intérieur
- c. A l'OLAI

4. Quels sont les étrangers qui peuvent s'inscrire sur listes électorales

- a. Tous avec 5 ans de résidence au Luxembourg
- b. Uniquement les ressortissants de l'Union avec 5 ans de résidence au Luxembourg
- c. Uniquement ressortissants de pays non membre Union Européenne avec 5 ans de résidence au Luxembourg

5. Les non Luxembourgeois peuvent s'inscrire sur les listes électorales communales

- a. à tout moment
- b. au plus tard 3 mois avant le jour des élections communales
- c. une année avant les élections communales